

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er août 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 236

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement avant le 31 décembre 2020 un rapport sur l'impact de l'environnement sur la fertilité.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La santé environnementale et la santé reproductive sont indubitablement liés et doivent devenir des sujets de premier plan dans notre pays.